

TIRF

SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2020 : TENDANCES DE LA CONSOMMATION DE MARIJUANA CHEZ LES CONDUCTEURS CANADIENS

Fondation de recherche sur les blessures de la route, novembre 2020

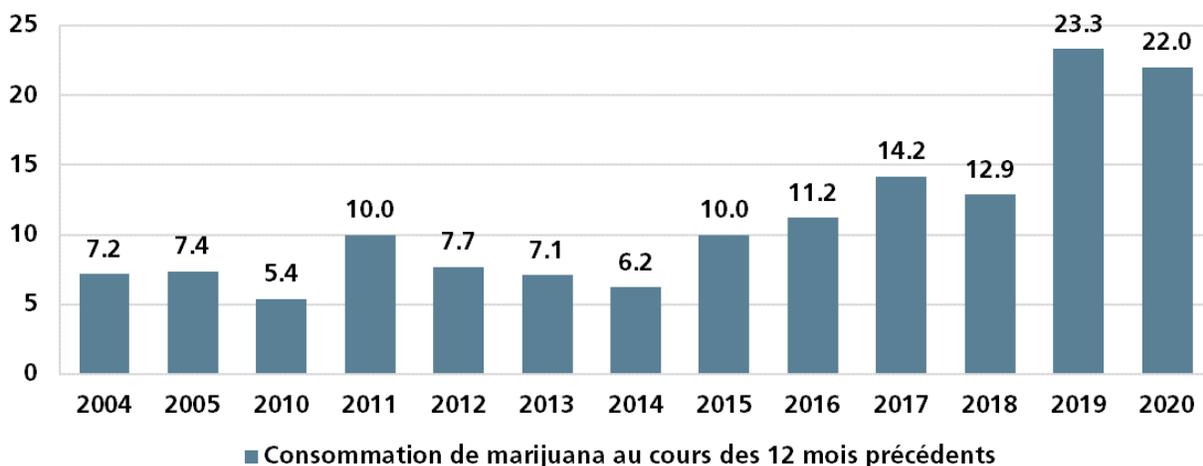
Heather Woods-Fry, Robyn D. Robertson et Ward G.M. Vanlaar

Introduction

Le présent feuillet d'information résume les tendances nationales tirées du Sondage sur la sécurité routière relativement à la consommation de marijuana chez les conducteurs canadiens. Ce sondage d'opinion annuel est mené par la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) en partenariat avec Bière Canada et Desjardins. Il prend le pouls du pays quant aux principaux enjeux de sécurité routière au moyen d'un sondage en ligne effectué auprès d'un

échantillon aléatoire et représentatif de 1 500 conducteurs canadiens. Les données présentées incluent deux années de données postérieures à la légalisation de la marijuana¹. Les sujets explorés comprennent la prévalence de la consommation de marijuana, la conduite dans les deux heures suivant celle-ci, la conduite dans les deux heures suivant la consommation de marijuana et d'alcool, les perceptions relatives aux effets de la marijuana sur la conduite et les préoccupations au sujet de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue.

Figure 1 : Pourcentage de Canadiens ayant consommé de la marijuana au cours des 12 mois précédents, de 2004 à 2020



¹ Les « données antérieures à la légalisation » désignent les données recueillies depuis 2000 jusqu'en septembre 2018. Les « données postérieures à la légalisation » désignent les données recueillies en septembre 2019 et 2020.

Prévalence de la consommation de marijuana

En 2004, en 2005 et chaque année depuis 2010, on a demandé aux répondants canadiens s'ils avaient consommé de la marijuana au cours des 12 mois précédents. Il est important de noter que ces données concernent la consommation de marijuana seulement, et non la prévalence autodéclarée de la consommation de marijuana et de la conduite, dont il est question dans la section suivante.

Une augmentation notable du pourcentage de conducteurs canadiens ayant déclaré avoir consommé de la marijuana a été observée (figure 1). En 2020, un peu plus d'un Canadien sur cinq (22 %) a déclaré avoir consommé de la marijuana au cours des 12 mois précédents. Par rapport aux 12,9 % ayant fait de même en 2018 (juste avant la légalisation de la marijuana à des fins récréatives), cela représente une augmentation significative de 70,5 % ($z=6,13$, $p=0,000$). Si l'on compare 2019 (23,3 % des Canadiens ont alors déclaré une telle consommation) à 2018, on observe une augmentation significative de 80,6 % ($z=6,63$, $p=0,000$). La diminution entre 2019 (23,3 %) et 2020 (22 %), soit après la légalisation, n'est pas significative ($z=-0,82$, $p=0,42$).

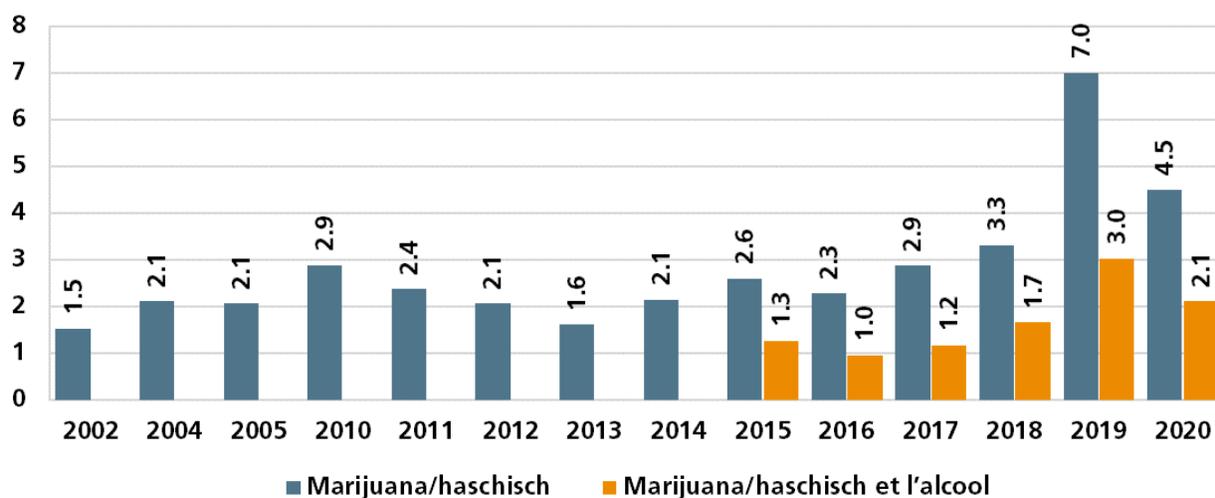
D'autres renseignements sont obtenus en examinant les tendances de ce comportement

autodéclaré. Le pourcentage de Canadiens ayant déclaré avoir consommé de la marijuana au cours des 12 mois précédents a généralement augmenté de façon significative, passant de 7,2 % en 2004 à 22 % en 2020 (coef.=0,85, $p=0,004$). Selon une modélisation plus détaillée, on observe une tendance significative à la hausse entre 2014 et 2018 (coef.=1,8, $p=0,006$). Après la légalisation, la hausse entre 2018 et 2019 a été plus prononcée (coef.=8,86, $p=0,003$).

Consommation de marijuana et conduite d'un véhicule

On a demandé aux Canadiens d'indiquer le nombre de fois où ils avaient conduit un véhicule motorisé dans les deux heures suivant la consommation de marijuana au cours des 12 mois précédents². En 2020, 4,5 % des conducteurs ont déclaré l'avoir fait (figure 2). Par rapport à 2018, juste avant la légalisation de la marijuana à des fins récréatives, le pourcentage de Canadiens admettant ce comportement a augmenté de 36,4 % (passant de 3,3 % en 2018 à 4,5 % en 2020; $z=1,58$, $p=0,12$). Cette augmentation est moins prononcée que celle ayant immédiatement suivi la légalisation (hausse de 112 %, le pourcentage passant de 3,3 % en 2018 à 7 % en 2019; $z=4,09$, $p=0,000$). Après le sommet atteint en 2019, on observe une diminution significative en 2020 ($z=-2,80$,

Figure 2 : Pourcentage de conducteurs canadiens ayant conduit sous l'influence de la drogue, de 2002 à 2020



² Les données représentent l'autodéclaration de la conduite d'un véhicule dans les deux heures suivant la consommation de marijuana et n'indiquent pas nécessairement un affaiblissement des facultés au volant. Bien que l'affaiblissement des facultés dépende de divers facteurs (en particulier la fréquence de la consommation de marijuana), cette fenêtre de deux heures sert de mesure de substitution, étant donné la forte probabilité d'affaiblissement des facultés pendant cette période après la consommation.

$p=0,005$), mais le pourcentage de conducteurs ayant déclaré ce comportement est toujours plus élevé en 2020 qu'avant la légalisation. De plus, 2020 représente le deuxième pourcentage en importance depuis la première collecte de données relatives à cet indicateur.

Les tendances à plus long terme de la conduite autodéclarée d'un véhicule motorisé dans les deux heures suivant la consommation de marijuana ont également été analysées. On a ainsi observé une tendance générale significative à la hausse (coef.=0,16, $p=0,02$) depuis 2002, année où 1,5 % des répondants ont déclaré ce comportement. Une modélisation plus détaillée a révélé une tendance significative à la hausse entre 2002 et 2010 (coef.=0,15, $p=0,001$), avant qu'elle ne s'inverse jusqu'en 2013 (coef.= -0,38, $p=0,001$), puis une nouvelle augmentation jusqu'en 2018, juste avant la légalisation (coef.=0,30, $p=0,000$). Après la légalisation, une augmentation beaucoup plus marquée de ce comportement a été enregistrée de 2018 à 2019 (coef.= 3,79, $p=0,000$), suivie d'une diminution significative entre 2019 et 2020 (coef.= -2,5, $p=0,000$). En d'autres termes, le pourcentage de Canadiens qui admettent conduire dans les deux heures suivant la consommation de marijuana est en hausse au moins depuis 2014, et a présenté une augmentation marquée après la légalisation, suivie d'une certaine stabilisation deux ans après celle-ci.



Depuis 2015, on a également demandé aux Canadiens d'indiquer le nombre de fois où ils avaient conduit un véhicule dans les deux heures suivant la consommation de marijuana et d'alcool au cours des

12 mois précédents. En 2020, 2,1 % des Canadiens ont déclaré ce comportement (figure 2), soit environ 558 243 titulaires d'un permis de conduire³. Lorsque l'on compare les chiffres de 2020 à ceux de 2018 (1,7 %), on constate une augmentation de 24 % ($z=0,85$, $p=0,39$). Cette augmentation est moins prononcée que celle ayant immédiatement suivi la légalisation (bond de 1,7 % en 2018 à 3 % en 2019; $z=2,2$, $p=0,03$).

Aucune tendance significative n'a été associée à ce comportement autodéclaré, mais une tendance semblable à celle d'autres indicateurs a été observée. Plus précisément, on a observé depuis 2016 une augmentation du pourcentage de Canadiens ayant déclaré avoir conduit dans les deux heures après avoir consommé de la marijuana et de l'alcool. Une augmentation plus marquée a ensuite été enregistrée au cours de l'année ayant suivi la légalisation, puis une certaine stabilisation a été observée au cours de la deuxième année suivant la légalisation. Malgré cela, le pourcentage de 2020 est le deuxième en importance depuis le début de la collecte de données relatives à cet indicateur et il demeure plus élevé que celui de 2018.

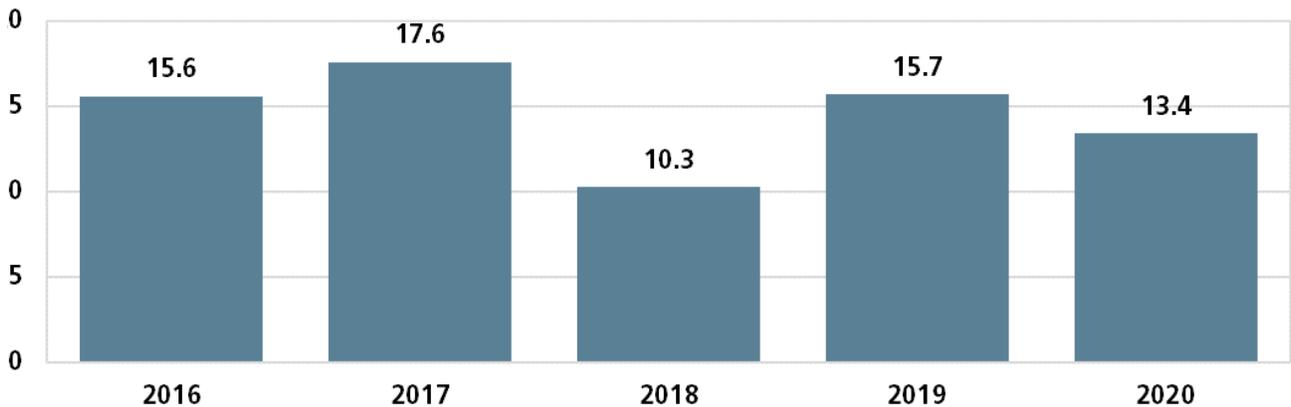
Effets de la marijuana sur la conduite

En 2016, on a demandé pour la première fois aux Canadiens dans quelle mesure ils étaient d'accord avec l'énoncé « La marijuana ne nuit pas autant à la conduite que l'alcool. » Les répondants ont indiqué leur degré d'accord sur une échelle de 1 (fortement en désaccord) à 6 (fortement d'accord). Pour la compilation, une réponse de 5 ou de 6 signifiait que le répondant était d'accord.

Aucune tendance significative n'a été observée quant à l'accord avec cet énoncé (figure 3). Toutefois, les résultats ont montré que le pourcentage de conducteurs qui étaient d'accord a augmenté significativement, passant de 10,3 % en 2018 à 13,4 % en 2020 ($z=2,46$, $p=0,01$), une augmentation de 30 % entre la période précédant la légalisation et deux ans après la légalisation. De la même manière, ce pourcentage a augmenté de 52 % entre 2018 et 2019, un an après la légalisation (de 10,3 % en 2018 à 15,7 % en 2019; $z=-3,94$, $p=0,000$). Point positif, ce sommet en 2019 a été suivi d'une baisse de 14,7 % entre 2019 et 2020 ($z=-1,69$, $p=0,09$). Bien que cette

³ Ces estimations sont fondées sur le nombre de titulaires de permis au Canada, c'est-à-dire 26 583 000 (source : Transports Canada; Titulaires de permis de conduire et véhicules immatriculés par type (en milliers) de 1999 à 2018; <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/securite-vehicules-automobiles/statistiques-collisions-routecanada-2018>).

Figure 3 : Pourcentage de Canadiens considérant que la marijuana n’affecte pas la conduite d’un véhicule autant que l’alcool, 2016 à 2020



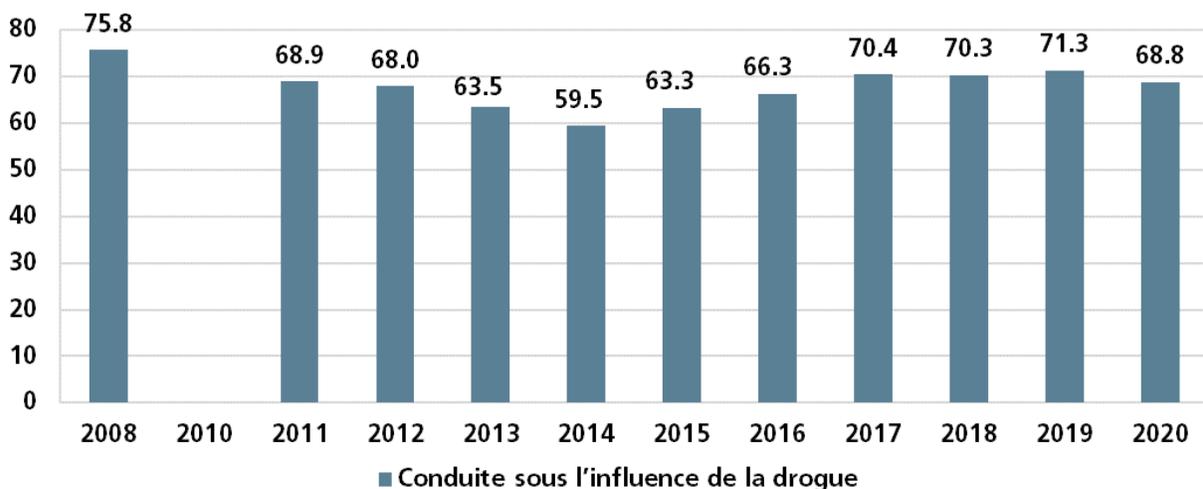
diminution soit encourageante, une proportion importante de la population pense encore que la marijuana n’affaiblit pas les facultés autant que l’alcool. La sensibilisation doit donc se poursuivre auprès de la population pour expliquer les effets de la marijuana sur la conduite d’un véhicule et les risques qui y sont associés.

Préoccupations relatives à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue

Depuis 2008, on demande aux Canadiens à quel point ils sont préoccupés par la conduite sous l’influence de la drogue. Les répondants indiquent leur degré de préoccupation sur une échelle de 1 (pas du tout un problème) à 6 (problème extrêmement grave). Pour la compilation, une réponse de 5 ou de 6 signifie que le répondant était préoccupé.

En 2020, 68,8 % des Canadiens étaient préoccupés par la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, ce qui représente une légère baisse par rapport à 70,3 % en 2018, juste avant la légalisation de la marijuana à des fins récréatives (figure 4). Cette préoccupation avait atteint un sommet en 2019 (71,3 %), un an après la légalisation, avant de diminuer en 2020. Une modélisation supplémentaire a été réalisée pour examiner les tendances de la préoccupation du public à cet égard. Malgré l’absence de tendance générale significative, une tendance à la baisse a été observée entre 2008 et 2014 (coef.= -2,5, p=0,000), suivie d’une tendance à la hausse, de 63,3 % en 2015 à 71,3 % en 2019 (coef.= 2,28, p=0,000). Ces tendances suggèrent que les préoccupations au sujet de la conduite sous l’influence de la drogue ont augmenté de façon constante depuis 2014, jusqu’à la légalisation.

Figure 4 : Tendances du pourcentage de Canadiens très ou extrêmement préoccupés par la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, de 2008 à 2020



On suppose que des discussions plus nombreuses et continues au sujet de la marijuana et de sa légalisation ont attiré l'attention sur cette question au cours des années qui ont précédé la modification législative, ce qui aurait contribué à la croissance de cette préoccupation, qui a atteint un sommet un an après la légalisation. Bien qu'une baisse non significative ait suivi en 2020, le niveau de préoccupation passant à 68,8 % (niveau inférieur à celui précédant la légalisation en 2018), davantage de données sont nécessaires pour déterminer si cette diminution persiste.

Conclusion

La présente analyse des données du Sondage sur la sécurité routière évalue la conduite autodéclarée sous l'influence de la marijuana au Canada pour une deuxième année suivant la légalisation de celle-ci.

La tendance croissante de la consommation autodéclarée de marijuana avant sa légalisation laisse entendre que les discussions entourant la modification possible de la législation pourraient avoir eu une incidence sur les attitudes et le comportement des Canadiens à ce sujet. Une fois la loi en vigueur, une augmentation plus marquée de la consommation autodéclarée a été observée en 2019, suivie d'une légère diminution en 2020. Les années qui ont suivi la légalisation correspondent aux deux pourcentages les plus élevés depuis la première collecte de données relatives à cet indicateur. Comparativement à la période précédant la légalisation en 2018, le taux de consommation autodéclarée a augmenté de 80,6 % en 2019 et de 70,5 % en 2020. Davantage de données sont nécessaires pour déterminer si cette nette augmentation post-légalisation annonce une tendance à la hausse à plus long terme. L'Enquête nationale sur le cannabis du quatrième trimestre de 2019 a également révélé une augmentation de la consommation de la marijuana après sa légalisation (Statistique Canada, 2019).

Une tendance semblable a été observée chez les Canadiens qui ont admis avoir conduit moins de deux heures après avoir consommé de la marijuana. Une tendance à la hausse significative a été observée entre 2013 et 2018; cette tendance pourrait indiquer une attitude plus relâchée chez les Canadiens à la suite des discussions concernant la légalisation de la marijuana et de l'attention dont celle-ci a fait l'objet. Après la légalisation, une augmentation prononcée a été observée en 2019, suivie d'une certaine stabilisation en 2020.

Ces pourcentages post-légalisation sont les plus élevés depuis la première collecte de ces données. Par rapport à la période précédant la légalisation en 2018, la conduite autodéclarée d'un véhicule dans les deux heures suivant la consommation de marijuana a augmenté de 112 % en 2019 et de 36,4 % en 2020. Toutefois, d'autres points de données sont nécessaires pour tirer des conclusions définitives sur les tendances postérieures à la légalisation. Des données supplémentaires aideront en particulier à déterminer si la stabilisation observée en 2020 persiste ou si une nette augmentation se poursuit.

Conformément aux deux autres indicateurs, une tendance à la hausse a été observée jusqu'à la légalisation dans la proportion de Canadiens ayant déclaré avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation de marijuana et d'alcool. Une augmentation plus marquée a suivi immédiatement après la légalisation (3 % en 2019), puis une diminution deux ans après la légalisation (2,1 % en 2020). Malgré cette diminution, le pourcentage de Canadiens ayant admis avoir eu ce comportement en 2020 demeure plus élevé qu'avant la légalisation. Comparativement à la période précédant la légalisation en 2018, ce comportement autodéclaré a augmenté de 76 % en 2019 et de 24 % en 2020. De plus, 2019 et 2020 représentent les deux pourcentages les plus élevés depuis la première collecte des données relatives à cet indicateur.

En 2020, moins de Canadiens (13,4 %) déclaraient penser que la marijuana n'avait pas autant d'incidence sur la conduite d'un véhicule que l'alcool, par rapport à 2019 (15,7 %). Toutefois, une proportion significative de la population entretient toujours cette fausse croyance. Par conséquent, l'éducation et la sensibilisation du public doivent se poursuivre pour corriger les perceptions erronées au sujet des effets de la marijuana sur la conduite.

En conclusion, les discussions sur la légalisation de la marijuana à des fins récréatives au Canada semblent avoir été accompagnées d'une augmentation de sa consommation autodéclarée ainsi que d'une augmentation de la conduite autodéclarée d'un véhicule dans les deux heures suivant sa consommation. Cette augmentation a commencé dès 2014. Immédiatement après la légalisation en 2018, les deux comportements ont augmenté de façon plus marquée, soit de 80,6 %

et de 112 % respectivement. Les derniers résultats suggèrent une certaine stabilisation, bien qu'il faille d'autres points de données pour le confirmer. Quoi qu'il en soit, en 2020, les niveaux de consommation et de conduite après consommation demeurent plus élevés qu'en 2018, avant la légalisation.

À propos du sondage

Ces résultats sont fondés sur le Sondage sur la sécurité routière, un sondage annuel d'opinion publique élaboré et mené par la FRBR. Au total, 1 500 Canadiens y ont répondu en septembre 2020. Les résultats peuvent être considérés comme exacts dans une marge de plus ou moins 2,5 %, 19 fois sur 20. Les réponses à la majorité des questions reposaient sur une échelle de 1 à 6, où 6 indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevés et 1, un accord, une préoccupation ou un soutien faibles.

Références

Statistique Canada (2019). Enquête nationale sur le cannabis, quatrième trimestre de 2019. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-610-x/13-610-x2018001-fra.htm>

Fondation de recherche sur les blessures de la route

La mission de la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) est de réduire le nombre de décès et de blessures de la route. Indépendante et sans but lucratif, la FRBR est un institut de recherche national sur la sécurité routière. Créée en 1964, elle s'est bâtie une renommée internationale grâce à sa grande variété d'études sur les différentes causes des collisions de la route et aux programmes et politiques qu'elle a conçus pour y remédier.

171, rue Nepean, bureau 200
Ottawa, Ontario K2P 0B4
Téléphone : (877) 238-5235
Télécopieur : (613) 238-5292
Courriel : tirf@tirf.ca
Site Web : www.tirf.ca

© Fondation de recherche sur les blessures de la route 2020

ISBN: 978-1-989766-34-7

Soutien financier fourni par :

